



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SUBMISSION À :**  
Module de réception des soumissions de l'Agence  
Parcs Canada  
Service national de passation de marchés  
**Soumission par télécopieur:**  
1-866-246-6893  
**Soumission par courriel:** [soumissionsouest-bidswest@canada.ca](mailto:soumissionsouest-bidswest@canada.ca)

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres. Les offres soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique peuvent ne seront pas être acceptées.

La taille maximale du fichier de courrier électronique est de 15 mégaoctets. L'APC n'est pas responsable des erreurs de transmission. Les courriers électroniques contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés.

## REVISION 007 TO A INVITATION TO TENDER

## MODIFICATION 007 D'UNE INVITATION À SOUMISSIONNER DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

**Issuing Office - Bureau de distribution :**  
l'Agence Parcs Canada  
Calgary, AB T2G 4X3

<b>Title - Sujet :</b> Remise en état de la station d'épuration des eaux usées de Lake Louise – Parc national Banff		
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation :</b> 5P420-20-0448/A	<b>Date :</b> 30 avril 2021	
<b>Amendment No. - N° de modification :</b> 007		
<b>Client Reference No. - N° de référence du client :</b> 1480		
<b>GETS Reference No.   N° de référence de SEAG :</b> PW-21-00949500		
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin :</b> <b>At - à :</b> 14h00 <b>On - le :</b> 6 mai 2021		<b>Time Zone - Fuseau horaire</b> MDT - HAR
<b>F.O.B. - F.A.B. :</b> <b>Plant - Usine :</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination :</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other - Autre :</b> <input type="checkbox"/>		
<b>Address Enquiries to - Adresser toutes demande de renseignements à :</b> Rebecca Chen		
<b>Telephone No. - N° de telephone :</b> (587) 439-3529	<b>Fax No. -N° de télécopieur :</b> (866) 246-6893	<b>Email Address – Courriel :</b> <a href="mailto:rebecca.chen2@canada.ca">rebecca.chen2@canada.ca</a>
<b>Destination of Goods, Services, and Construction - Destination des biens, services, et construction :</b> See Herein – Voir ici		
<b>TO BE COMPLETED BY THE BIDDER - À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE</b>		
<b>Vendor/ Firm Name - Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :</b>		
<b>Address - Adresse :</b>		
<b>Telephone No. - N° de telephone :</b>	<b>Fax No. - N° de télécopieur :</b>	
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur</b>		
<b>Signature :</b>	<b>Date :</b>	

## Modification 007

La présente modification vise à diffuser des questions et réponses, à apporter des modifications au dossier d'appel d'offres et à remplacer l'appendice 1 - formulaire de prix combinés.

### A. Questions et réponses

**Q162.** Concernant ITT, Annexe 1, points 1.16, 1.3.7, et section 01 29 00, point 3.5.4 'Temporary removal of Aeration system and reinstatement once slabs are repaired.' Veuillez confirmer qui

a) videra les réservoirs.

**R162a).** Personnel d'exploitation de Parcs Canada

b) lavera les réservoirs sous pression.

**R162b).** L'entrepreneur doit laver à pression les réservoirs.

c) S'il s'agit de l'entrepreneur, y aura-t-il de la boue après la vidange, et si oui, quelle quantité?

**R162c).** Il y aura sans doute de la boue dans les réservoirs après la vidange.

**Q163.** Concernant les points 1.2.1.2 et 3.4 de la section 40 93 01, veuillez fournir une copie de la section 01 79 00

**R163.** Les exigences en matière de démonstration et de formation sont traitées aux sections 01 65 00 et 01 91 4.

Supprimer les renvois à la section 01 79 00 et les remplacer par les sections 01 65 00 et 01 91 4, pour ce qui est de la démonstration et de la formation respectivement.

**Q164.** Concernant la section 40 23 19.02, veuillez confirmer la spécification détaillée pour le service de conduite d'eau

**R164.** Se reporter aux pages 4, 5 et 6 pour les renseignements détaillés sur la tuyauterie d'eau potable.

**Q165.** Concernant le panneau d'entrée/sortie à distance 02-LU-02, dessin 2.14.01, le devis n'indique pas le compte des borniers ni s'il y a des schémas de câblage – peut-on nous les fournir?

**R165.** Il incombe à l'entrepreneur de déterminer la quantité de matériel requis pour un système fonctionnel. L'ingénieur propose des dessins d'un circuit typique et une liste d'entrées et de sorties, et l'entrepreneur engage un sous-traitant pour concevoir le panneau. Les dessins d'atelier du panneau, notamment la disposition du panneau, le devis et les schémas de câblage, sont ensuite acheminés au consultant pour examen et approbation – les borniers y seront dénombrés.

**Q166.** Concernant le panneau d'entrée/sortie à distance 02-LU-02, dessin 2.14.01 – le devis fait référence au dessin 2.15.01 pour détailler les cartes d'automates programmables à utiliser; toutefois, il n'y a pas de numéros de pièce énumérés. Veuillez fournir plus de précisions et les numéros de pièce voulus.

**R166.** Les numéros de pièce de base figurent dans le support distant sur le dessin 2.15-01. Des modules d'entrée/sortie Allen-Bradley de série 1756 seront utilisés conformément aux plans et devis. Même commentaire que ci-haut.

**Q167.** Concernant l'éclairage extérieur pour le bâtiment de désinfection aux UV, le bâtiment de traitement des boues, l'atelier et le bâtiment pour le groupe électrogène. Il n'y a pas de place dans la ventilation détaillée des prix pour ces articles. Veuillez nous expliquer.

**R167.** Dans B Siteworks, utilisez les articles 3 et 4.

**Q168.** La spécification 26 05 36 2.1.2 énonce que tous les chemins d'instrumentation et de contrôle doivent être ventilés, mais le dessin 2.E2-14 indique qu'ils doivent être de type plateau d'échelle. Veuillez préciser lequel des deux est correct.

**R168.** Le chemin doit être conforme aux spécifications.

- Q169.** La spécification 26 24 19 2.2.1.1 indique que la centrale de commande électrique actuelle (CCM) est de marque Schneider; toutefois, les photos de la visite des lieux montrent qu'il s'agit de Westinghouse. Pouvons-nous obtenir le bon numéro de modèle?
- R169.** La clarification quant au matériel en question est la suivante : il doit correspondre à la CCM actuelle si besoin est quand la CCM existante alimente l'équipement qui relève de la portée de ces travaux. S'il faut un nouveau matériel, notre préférence va au matériel Schneider.  
Veuillez noter ce qui suit – CCM existantes :
- i) MCC2 – Bâtiment des ouvrages de dérivation – Westinghouse
  - ii) MCC – Bâtiment pour le groupe électrogène – Cutler Hammer Freedom de série 2100
  - iii) MCC – Réservoir de clarification – SQ D – Modèle 6
- Q170.** Dessin 3.E2-01, note 6 – « remplacer tous les couvercles de chemin par des nouveaux » – y a-t-il un plan des chemins disponible? Ou avez-vous le nombre de mètres et la dimension du chemin qu'il faut utiliser? Y a-t-il des accessoires qui nécessitent des couvercles?
- R170.** Il n'y a pas d'information disponible sur le chemin actuel. Cette question aurait dû être soulevée pendant la visite obligatoire des lieux.
- Q171.** Pouvez-vous nous envoyer le schéma de tuyauterie et instrumentation pour le système de traitement, si disponible.
- R171.** Le schéma de tuyauterie et instrumentation du système de traitement des eaux usées : 1B.G0-02, 03, 04, 07, 08, 09.
- Q172.** Concernant le dessin 1B.G0-04 : veuillez confirmer que les six vannes modulantes 03-FCV-11/12/13/21/22/23 doivent être conformes à la spécification « DV01 » pour les vannes – vanne à membrane elliptique à axe d'écoulement descendant, détaillée à la section 40 92 13.01.
- R172.** Oui. Fournir la pièce 03-FCV-11/12/13/21/22/23 conformément à la spécification DV01 – vanne à membrane elliptique à axe d'écoulement descendant.
- Q173.** Concernant la spécification 40 70 03, actionneur électrique de vanne modulante : veuillez confirmer que la dimension de la conduite pour la pièce 03-FCV-11/12/13/21/22/23 est de 75 mm, conformément au schéma de tuyauterie et instrumentation 1B.G0-04, note 3.
- R173.** Oui. La dimension de la pièce 03-FCV-11/12/13/21/22/23 est de 75 mm
- Q174.** Veuillez fournir des photos plus détaillées de l'intérieur des bioréacteurs et le rapport de l'évaluation structurelle qui a été réalisée.
- R174.** Un dossier de photos a été préparé par un site FTP : <https://we.tl/t-Fk4wk3AfPf>
- Q175.** La page 804 du fichier PDF de la spécification est la liste d'entrées et sorties pour cette usine. L'entrée/sortie du poste de commande de l'opérateur indique COMMS. Voulez-vous un poste de commande de l'opérateur de type contrôleur programmable ou simplement une baie d'entrée/sortie à distance?
- R175.** Toutes les entrées/sorties câblées dans le cadre du projet de Lake Louise sont branchées à un nouveau panneau d'entrée/sortie à distance contenant une nouvelle baie d'entrée/sortie à distance. Ceci est illustré dans l'architecture de l'instrumentation, le schéma fonctionnel et la portée des travaux.
- Q176.** Concernant la section 46 33 42, veuillez confirmer si au numéro 2.4.1 « Capacités et rendement » le taux de variation de débit de 1000:1 est une coquille. Le taux de variation de débit devrait-il être de 10:1?
- R176.** Voir la modification 2, A1
-

- Q177.** Veuillez préciser quel dégagement est requis autour de l'équipement (châssis d'aluminium) pour l'entretien et l'accès.
- R176.** Voir la modification 2, A1
- Q178.** Pour les pompes de transfert (alun), l'utilisation d'une pompe à diaphragme Milton Roy n'est peut-être pas la meilleure option. Veuillez confirmer si une pompe à mouvement alternatif ou à vis serait acceptable pour cette plateforme
- R178.** Voir la modification 2, A1
- Q179.** La spécification de la grille contient plusieurs paragraphes sur l'exigence d'une plaque défectrice et cela semble être une caractéristique importante (section 44 43 33.02, 2.9.1-5 et trois autres sections). La grille que nous utilisons doit-elle avoir cette caractéristique?
- R179.** Oui. La plaque défectrice est exigée.
- Q180.** La spécification répète plusieurs fois que la grille doit pouvoir pivoter sans démontage ou déplacement du compacteur ou de sa goulotte d'entrée (section 44 43 33.02, paragraphe 2.4.12 et 2.11.1.1). La grille que nous utilisons doit-elle avoir cette caractéristique?
- R180.** Oui. La caractéristique de pivotement est exigée.
- Q181.** Dans le détail 2 du dessin 3.S4-01 pour une réparation de type 1, on ne mentionne pas l'agent de liaison (apprêt) entre le béton et le coulis Sika. Veuillez confirmer que l'intention est d'exclure l'agent de liaison (apprêt) pour les réparations de type 1.
- R181.** L'épaisseur de la réparation est de moins de 20 mm, et par conséquent, on suppose que le revêtement utilisé n'exige pas d'agent de liaison. Toutefois, si le fournisseur ou le fabricant du matériau proposé par l'entrepreneur recommande d'utiliser un agent de liaison, la recommandation doit être suivie, c'est-à-dire qu'on doit appliquer un agent de liaison compatible avec le matériau.
- Q182.** Veuillez vous reporter à l'annexe 1 – Formulaire de prix combinés. Dans le but de soumettre un prix exact, nous vous prions aimablement de nous permettre d'établir un prix distinct pour le mur et les dalles dans la portée des travaux de réparation du bioréacteur, puisque ce sont des produits différents avec des taux de production différents.
- R182.** L'étendue réelle de la réparation est incertaine; toutefois, aux fins d'évaluation de la soumission, veuillez supposer que 25 % de la superficie estimée à réparer concerne la dalle et les 75 % pour cent restants concernent les murs
- Q183.** Concernant la section 44 31 31, veuillez confirmer la spécification du tuyau pour les conduites de recirculation fournies par l'entrepreneur.
- R183.** Veuillez vous reporter à la clause 3.2.5 pour les exigences de la tuyauterie du biofiltre percolateur. Le PVC de la nomenclature 80 avec réchauffage des conduites et isolation est acceptable.
- Q184.** Concernant le dessin 4.M2-01, veuillez fournir d'autres précisions sur les « conduites d'alimentation d'air de combustion » dans les deux sens, etc.
- R184.** Veuillez vous reporter aux notes de l'annexe 1.M0-02 pour 04-MUA-02 – les conduites de ventilation vers l'unité et au retour de celle-ci (combustion et échappement) sont verticales et passent par le toit. Elles sont terminées par des bouchons d'aération.

Veuillez vous reporter à l'annexe 1.M0-02 pour tous les nouveaux aérothermes au propane LPUH-5, 6, 7. La conception de base pour le modèle de remplacement est le nouveau modèle F-50 Reznor. L'option de ventilation retenue doit correspondre à l'arrangement existant avec dispositifs d'aération motorisés pour les appareils LPUH-6 et LPUH-7 (CA). L'appareil LPUH-5 doit être muni d'un volet motorisé auto-commandé (AV7). L'air de combustion des appareils LPUH-6 et 7 provient des conduites existantes de 160 x 80 vers les salles des

répartiteurs et d'alun. Veuillez vous reporter à 4.M1-01 (note BM-1 des plans existants). Si la conduite est absente de la salle des répartiteurs – veuillez fournir une nouvelle conduite. L'air de combustion pour l'appareil LPUH-5 provient de l'air de la salle.

- Q185.** Concernant le schéma de tuyauterie et instrumentation 1B.G0-19, ceci ne correspond pas aux plans 7.P4-01 et 02 comme il est décrit ci-dessous; veuillez clarifier ce qui est exigé.
- a) Le plan comprend quatre vannes pour le drain, alors que le schéma de tuyauterie et instrumentation n'en contient qu'une.  
**R185a)** Comme le détail des produits varie selon les fabricants, les dessins présentent un arrangement général et les composants principaux d'un système de biofiltre percolateur. Le fabricant est responsable de la conception complète du système de contrôle des odeurs et de tous les composants pour obtenir le meilleur rendement.
  - b) Le plan comprend un drain d'évacuation supplémentaire à l'égout sanitaire, mais il n'y a pas d'issue.  
**R185b)** Il n'y a qu'un seul drain d'évacuation vers l'étang à boues, comme il est illustré dans les dessins.
  - c) La prise vers la pompe comprend des vannes et d'autres dispositifs inconnus dans le plan, alors que le schéma de tuyauterie et instrumentation ne contient rien.  
**R185c)** Reportez-vous à la réponse à a) ci-dessus.
  - d) La conduite d'eau de service vers le réservoir de nutriments n'est pas illustrée dans les plans.  
**R185d)** Reportez-vous à la réponse à a) ci-dessus.
  - e) Le drain de la boîte à eau et l'extraction vers le drain d'évacuation ne figurent pas dans les plans.  
**R185e)** Reportez-vous à la réponse à a) ci-dessus.
  - f) Y a-t-il des vannes sur la section A provenant de l'éliminateur de brouillard? Elles ne sont pas illustrées dans le schéma de tuyauterie et instrumentation.  
**R185f)** Reportez-vous à la réponse à a) ci-dessus.
- Q186.** De plus, y a-t-il des dessins disponibles des branchements des ouvrages de dérivation et du bâtiment des soufflantes? Nous voulons des précisions sur les exigences en matière de surplombs et de démonstration.
- a) Le dessin 1B-G0-03 – comporte les numéros d'identification suivants : 02-PV-01 et 02-PV-01 sur le code de conduite « FR » [filtration]. Le code de conduite « FR » dans les spécifications n'indique pas un code de robinet pour les robinets à tournant  
**R186a)** Fournir des robinets à tournant selon les spécifications du PV01 pour les robinets 02-PV-01 et 02-PV-02.
  - b) Le dessin 1B-G0-04 – comporte les numéros d'identification suivants : 03-BFV-08 et 03-BFV-07 pour le code de conduite « AA ». Le code de conduite « AA » dans la spécification indique des vannes papillon de type « BF10 » – Il n'y a pas de fiche technique fournie pour les vannes de type « BF-10 » – en supposant que les codes de conduite AA et PA sont les mêmes.  
**R186b)** Fournir des vannes papillon selon les spécifications du type BF02 pour les vannes 03-BFV-07 et 03-BFV-08.  
Supprimer « PA Continued » à la page 9 de la section 40 23 19.02. Remplacer par « AA Continued »
  - c) Le dessin 1B-G0-15 – comprend deux vannes papillon non identifiées sur le code de conduite « FA » – le code de conduite « FA » renvoie à la section 40 91 13 01 pour les vannes, mais il n'y a pas de section 40 91 13 01 dans les documents d'appel d'offres  
**R186c)** Identifier la vanne papillon du bâtiment à boues de vidange par « 02-BFV-11 », et la vanne papillon du réservoir à boues de vidange par « 02-BFV-12 ». Fournir une vanne papillon selon les spécifications du type BF02 de la section 40 92 13.01.
  - d) Le dessin 1B.G0-04 – comprend les numéros d'identification suivants : 03-FCV-11, 12, 13, 21, 22 et 23; quelle section de la spécification des vannes fait référence à ces vannes? Le code de conduite « AA » ne donne aucune information sur les vannes de type FCV

**R186d)** Fournir une vanne FCV selon les spécifications du type DV 01 de la section 40 92 13.01.

**Q187.** Div. 31 Y a-t-il un site local pour l'élimination des matériaux ou l'entrepreneur doit-il trouver des sites d'enfouissement?

**R187.** L'entrepreneur doit éliminer les matériaux hors site dans des sites d'enfouissement appropriés.

**Q188.** Div. 01 Veuillez confirmer si les toilettes sur les lieux peuvent être utilisées pendant la construction ou si des installations temporaires doivent être fournies.

**R188.** Des installations temporaires seront exigées.

**Q189.** Div. 07 Quels sont le profil et le fini de couleur existants du revêtement en acier et du panneau de métal à joints de type JSM?

**R189.** Réponse inconnue, à confirmer sur les lieux.

**Q190.** Div. 03 Veuillez fournir l'élévation des murs mi-hauteur, comme l'indique le dessin 3.S2-01, pourtant absents des dessins de l'ouvrage fini fournis à l'addenda n° 2. Y a-t-il six murs mi-hauteur?

**R190.** Se reporter au dessin de l'ouvrage fini SM-4 de 1984.

**Q191.** Div. 22 Veuillez fournir le manuel d'entretien et le dessin d'atelier du système d'aération du bioréacteur.

**R191.** Le manuel d'entretien n'existe pas.

**Q192.** Div. 07 Quels sont le profil et le fini de couleur existants du revêtement en acier et du panneau de métal à joints de type JSM?

**R192.** Voir la réponse à la réponse 189 ci-dessus.

**Q193.** Div. 07 Quelles sont la hauteur du joint et la largeur des panneaux JSM existants?

**R193.** Réponse inconnue, à confirmer sur les lieux.

**Q194.** Div. 05 / 07 Les panneaux de revêtement existants sur les bâtiments des ouvrages de dérivation et des soufflantes peuvent-ils être retirés par dessous?

**R194.** Réponse inconnue, à confirmer sur les lieux. Le panneau de revêtement existant du toit doit demeurer tel que l'indiquent les dessins.

**Q195.** Div. 07 L'assemblage de toit R1 n'exige pas de contreplaqué neuf, mais les détails l'indiquent. Ce contreplaqué est-il exigé dans le nouvel assemblage?

**R195.** Réviser l'assemblage de toit R1 pour lire comme suit : 38 Toiture métallique, sous-couche de toit autocollante (membrane d'étanchéité à la glace et à l'eau Grace, membrane d'étanchéité à la glace et à l'eau Henry Blueskin RF200, ou équivalent), 19 Revêtement en contreplaqué, 200 pannes de toit existantes et nouvelles (voir la structure), isolation en matelas pour remplir le vide, membrane pare-air/vapeur existante, panneaux de revêtement isolés existants, structure existante.

**Q196.** Div. 07 Y a-t-il des contreplaqués dans l'assemblage de toit existant des bâtiments des ouvrages de dérivation et des soufflantes?

**R196.** Non.

**Q197.** Div. 07 L'isolation du toit doit-elle être retirée de l'assemblage existant et éliminée et remplacée par une nouvelle isolation?

**R197.** Oui, il faut retirer l'isolation existante du toit et fournir une nouvelle isolation pour les bâtiments des ouvrages de dérivation et des soufflantes.

- Q198.** Div. 03 Veuillez envisager de ventiler les quantités de dalles par rapport aux murs dans le formulaire de soumission pour chaque type de réparation de béton aux bioréacteurs.
- R198.** L'étendue réelle de la réparation est incertaine; toutefois, aux fins d'évaluation de la soumission, veuillez supposer que 25 % de la superficie estimée à réparer concerne la dalle et les 75 % pour cent restants concernent les murs
- Q199.** Div. 03 Veuillez confirmer qu'il n'est pas nécessaire de traiter le dessous du toit coulé en place et en béton préfabriqué? Il y a une note de réparer le dessous du toit coulé en place dans 3.S3-01, mais aucune indication d'appliquer un revêtement protecteur EWL. Veuillez expliquer.
- R199.** Nous avons un nouveau toit en béton préfabriqué, mais la dalle coulée en place doit être réparée conformément aux détails dans les dessins.
- Q200.** Div. 22 Veuillez fournir la spécification pour le bac collecteur dans le bâtiment des ouvrages de dérivation. Devons-nous fournir un nouveau bac ou réutiliser le bac actuel?
- R200.** Voir la modification 5
- Q201.** 30 Div. 06 Il est très difficile d'obtenir la certification FSC pour les produits du bois pendant la COVID-19. Est-il nécessaire d'obtenir la certification FSC pour ce projet?
- R201.** Voir la modification 5, R150
- Q202.** Div. 01 Y a-t-il un réseau de commande existant sur place pour l'arpentage? Va-t-on nous fournir les coordonnées des points de contrôle?
- R202.** Il y a des bornes de contrôle le long du chemin jusqu'à l'usine de traitement des eaux usées. Un dessin des Archives d'arpentage des terres du Canada est fourni dans DSP5\_20-0448 : *95481CLSRAB.pdf*
- Q203.** Div. 05 Veuillez fournir le dessin 8.S4-05 comme noté dans 5/3.S4-01.
- R203.** Veuillez vous reporter au détail 2 du dessin 8.S4-01 plutôt que 8.S4-05
- Q204.** Div. 03 Veuillez confirmer l'exigence du point E.1.5 de la soumission, « Réparation des dalles de toit renforcées coulées en place (aux deux extrémités) ». S'agit-il d'une application de type I?
- R204.** Fournir le prix pour une application de type I, mais fournir le prix unitaire pour des applications de types II et III, conformément au dessin S.S4-01.
- Q205.** Div. 03 Pouvez-vous vérifier que les quantités totales pour la superficie des murs et des dalles dans les bioréacteurs ne sont pas légèrement inférieures à ce qui est indiqué dans les formulaires de soumission? Sans compter les murs mi-hauteur, vos quantités pourraient être inférieures d'environ 5 % à ce qui figure sur le plan, plus les murs mi-hauteur.
- R205.** L'étendue réelle de la réparation est incertaine. Toutefois, aux fins d'évaluation des offres, veuillez supposer que 25 % de la superficie estimative à réparer concerne la dalle et que les 75 % restants concernent les murs. Voir le nouveau tableau des prix ci-dessous
- Q206.** Div. 01 Les réservoirs du bioréacteur sont-ils chauffés actuellement?
- R206.** Aucune information. On peut supposer qu'ils ne sont pas chauffés.
- Q207.** Nous avons une question sur votre réponse à R69c) dans l'addenda 3 ci-dessous concernant le biofiltre percolateur : le ventilateur à fournir avec le biofiltre percolateur sera logé à l'intérieur du bâtiment (fourni par les entrepreneurs généraux). Le bâtiment peut-il servir d'atténuateur de bruit pour ce ventilateur de sorte que la limite de 68 dB(A) serait exigée à l'extérieur du bâtiment? Ou exigez-vous une enceinte acoustique pour le ventilateur même s'il est déjà à l'intérieur du bâtiment?
- R207.** Il incombe au fabricant et à l'entrepreneur général de fournir des mesures combinées pour maintenir un niveau de bruit inférieur à 68 dB(A) à l'extérieur du bâtiment abritant le ventilateur. Il est acceptable d'utiliser le bâtiment comme l'un des atténuateurs de bruit.
-

Solicitation No. - N° de l'invitation  
5P420-20-0448/A

Amd. No. - N° de la modif.  
007

Autorité contractante  
Rebecca Chen

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
1480

File Name - Nom du dossier  
Remise en état de la station d'épuration des eaux usées de Lake Louise – Parc  
national Banff

---

## **B. Modification du dossier d'appel d'offres**

*Drawing from Canada Lands Survey Records*  
**Ajouter : DSP5\_20-0448 95481CLSRAB**

### **Specifications**

Supprimer les renvois à la section 01 79 00 et les remplacer par les sections 01 65 00 et 01 91 4, pour ce qui est de la démonstration et de la formation respectivement.

**Dans :** Section 40 23 19.02 in page 9

**Supprimer :** "PA Continued"

**Remplacer par :** "AA Continued"

**Dans :** Div. 07 R1

**Supprimer :** R1 Roof Assembly

**Remplacer par :** R1 Roof Assembly 38 Metal Roofing, Self-Adhering Roof Underlayment (Grace Ice and Water Shield, Henry Blueskin Ice and Water Barrier RF200, or Equal), 19 Plywood Sheathing, 200 Existing and New Purlins Refer to Structural, Batt Insulation to Fill Void, Existing Air/Vapour Barrier, Existing Insulated Liner Panel, Existing Structure.

## **B. Appendice 1 - formulaire de prix combinés (voir la page suivante)**

**POUR QUE LA SOUMISSION SOIT JUGÉE RECEVABLE, LE SOUMISSIONNAIRE DOIT UTILISER LE FORMULAIRE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX CI-JOINT. TOUTE SOUMISSION PRÉSENTÉE AVEC L'ANCIEN FORMULAIRE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX NE SERA PAS ACCEPTÉ.**

**LES MODIFICATIONS SONT MARQUÉES EN ROUGE.**

**Supprimer :** APPENDICE 1 – FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS en entier

**Remplacer par :** voir ci-joint

**LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.**



## APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

On rappelle aux soumissionnaires qu'ils sont responsables de s'assurer d'inclure dans leurs prix tous les travaux décrits dans les dessins et devis. Les prix pour les travaux qui sont pas pris en compte dans le tableau des prix unitaires, y compris, sans s'y limiter, la mobilisation, la démobilisation, etc. doivent être inclus dans le tableau des prix forfaitaires.

### Tableau des prix combinés

Le tableau des prix combinés indique les travaux faisant l'objet d'une entente à montant forfaitaire ou à prix unitaire.

- (a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.
- (b) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- (c) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative(QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables
<b>A. Exigences générales</b>						
1	Division 01	Mobilisation et démobilisation	Montant forfaitaire			\$
2	Division 01	Remorque de laboratoire temporaire pour les activités du personnel de la station	Montant forfaitaire			\$
3	All	Tous les autres travaux ne figurant pas dans le barème des prix	Montant forfaitaire			\$
<b>Total partiel – Section A</b>						\$
<b>B. Aménagement des lieux</b>						
1	Division 01 Division 31 Division 32	Réfection de routes en gravier	m <sup>2</sup>	1200	\$	\$
2	Division 01 Section 31 23 33 Section 33 65 73 Section 40 23 19.05	<b>2. Approvisionnement et installation</b> Conduite d'alun	Mètre linéaire	80	\$	\$
3	Division 01 Section 31 23 33 Section 33 11 00	Conduite d'eau de service	Mètre linéaire	130	\$	\$

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative(QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables
4	Division 01 Section 31 23 33 Section 33 11 00	Conduite d'eau potable	Mètre linéaire	40	\$	\$
5	Division 01 Section 31 23 33 Section 33 65 73 Section 40 23 19.05	Conduite d'air vicié	Mètre linéaire	100	\$	\$
6	Division 01 Section 31 23 33 Section 33 65 73 Section 40 23 19.05	Drain à biofiltre percolateur	Mètre linéaire	70	\$	\$
7	Division 01 Section 26 05 43.01 Section 31 23 33 Sections 33 35 73, 33 65 76	Travaux d'aménagement électrique pour le creusement de tranchées, le massif de conduits et les câbles	Montant forfaitaire			\$
8	Division 01 Section 03 41 00 Division 26	Luminaire de type n° 200 avec poteaux de 20 pi et socle en béton préfabriqué, y compris : – Excavation pour poser des socles de poteaux préfabriqués – Mise en place du socle préfabriqué – remblai et tassement – Enlèvement de la terre en trop après la pose des socles	Chacun	2	\$	\$
<b>Total partiel – Section B</b>						\$
<b>C. Ouvrages de dérivation</b>						
1.1	Division 01 Section 05 12 23 Division 07	<b>1. Éléments structuraux</b> Renforcement de la structure existante du toit et des colonnes de soutien, y compris : – Trois cadres rigides au total. – Ajout de tiges de renforcement à la semelle supérieure de la poutre de toiture – Ajout de plaques de renforcement à la semelle inférieure de la poutre de toiture (largeur de 125 mm) – Ajout de plaques de renforcement pour soutenir les	Montant forfaitaire			\$

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative(QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU)Excluant les taxe(s) applicables
		colonnes (des deux côtés) (largeur de 320 mm) – Panneaux de toit supplémentaires (dimensionnées pour correspondre aux panneaux existants) – Points d'ancrage des dispositifs antichute du toit				
1.2	Division 01 Section 03 30 00	Réparation de fissures dans le béton le cas échéant	Mètre linéaire	50	\$	\$
1.3	Division 01 Section 05 12 23 Sections 08 11 13, 08 51 13	Structure pour les auvents au-dessus des ouvertures dans les murs, y compris : – Structure de soutien pour les nouveaux auvents au-dessus des portes – Structure de soutien des persiennes et des linteaux	Montant forfaitaire			\$
1.4	Division 01 Sections 03 20 00, 03 30 00 Section 05 51 00	Escalier extérieur du quai de chargement, y compris : – Démolir et enlever l'escalier en béton et la main courante – Installer un nouvel escalier en acier, des mains courantes et des grilles « Grip Span » – Installer une dalle de palier inférieur sur le sol pour soutenir l'escalier	Montant forfaitaire			\$
1.5	Division 01 Division 08 Division 09 Division 23 Division 26	Vestibule pressurisé, y compris : – Portes – CVAC + éclairage – Enceinte	Montant forfaitaire			\$
1.6	Division 01 Division 03 Division 06 Division 31	Ajout de bâtiment – Éléments structuraux, y compris : – Pieux vissés – Dalle en béton et poutres sous murs porteurs – Mur de cisaillement Strong-Tie	Montant forfaitaire			\$
2.1	Division 01 Section 05 12 23 Division 07	<b>2. Éléments architecturaux</b> Remplacement de la toiture, y compris : – Démolition et retrait de la membrane existante	Montant forfaitaire			\$
2.2	Division 01 Section 05 12 23 Division 07 Division 08	Modifications à l'extérieur du bâtiment, y compris : – Enlèvement et élimination de l'avant-toit latéral	Montant forfaitaire			\$

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative(QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU)Excluant les taxe(s) applicables
	Sections 09 90 00, 09 91 10, 09 91 13	<del>—Nouvel auvent au-dessus des portes (2) et de la fenêtre (1)</del> – Persiennes et linteaux architecturaux. – Réfection des bandeaux restants et pose d'une nouvelle couche de peinture				
2.3.1	Division 01	<b>2.3 Intérieur du bâtiment</b> Démolition et enlèvement d'éléments intérieurs – Démolition et enlèvement des panneaux muraux et plafonds existants. – Monture en bois laissée en place	Montant forfaitaire			\$
2.3.2	Division 01 Division 06 Division 09	Remplacement des cloisons sèches, plafonds et finitions à l'intérieur	Montant forfaitaire			\$
2.3.3	Division 01 Division 06 Division 09	Nouveaux éléments de menuiserie préfabriqués pour le laboratoire	Montant forfaitaire			\$
2.3.4	Division 01 Section 10 28 13	Accessoires des toilettes	Montant forfaitaire			\$
3.1.1	Division 01 Division 23 Division 26	<b>3. Éléments mécaniques, CVAC et plomberie</b> <b>3.1 Unité d'alimentation en air au gaz / Équipement de ventilateur d'alimentation</b> FOURNAISE DE CHAUFFAGE AU PROPANE LIQUIDE 02-FU-01 (60 MBH)	Chacun	1	\$	\$
3.2.1	Division 01 Division 23 Division 26	<b>3.2 Dispositifs électriques à circulation forcée montés au mur</b> 02-EBH-01 (1,5 kW)	Chacun	1	\$	\$
3.2.2	Division 01 Division 23 Division 26	02-EFF-01 à 02-EFF-04 (1,5 kW)	Chacun	4	\$	\$
3.3.2	Division 01 Division 23 Division 26	<b>3.3 Ventilateurs d'extraction, de soufflage et de plafond</b> 02-EF-2 (215 CFM) Ventilateur de plafond des toilettes	Chacun	1	\$	\$
3.3.3	Division 01 Division 23 Division 26	02-EF-3 (636 CFM) Atelier	Chacun	1	\$	\$
3.3.4	Division 01 Division 23 Division 26	02-EF-4 (120 CFM) Hotte Cole-Palmer	Chacun	1	\$	\$
3.3.5	Division 01 Division 23	02-SF-01 (255 CFM)	Chacun	1	\$	\$

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative(QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables
	Division 26					
3.3.6	Division 01 Division 23 Division 26	02-ERV-01	Chacun	1	\$	\$
3.4.1	Division 01 Division 22	<b>3.4 Plomberie</b> Installer un dispositif anti-refoulement sur la conduite d'eau froide sanitaire (1 1/4 po)	Chacun	1	\$	\$
3.4.2	Division 01 Division 22	Remplacer le chauffe-eau sanitaire par un chauffe-eau sans réservoir au propane liquide d'une efficacité de 92 % (3-59 kW)	Chacun	1	\$	\$
3.4.3	Division 01 Division 22	Pompe de recirculation d'eau chaude sanitaire	Chacun	1	\$	\$
3.4.4	Division 01 Division 22	Remplacement de la tuyauterie d'eau sanitaire	Montant forfaitaire			\$
3.4.5 a)	Division 01 Division 22	<b>4.5 Remplacement des appareils sanitaires des toilettes :</b> Toilettes (réservoir de chasse)	Chacun	1	\$	\$
3.4.5 b)	Division 01 Division 22	<del>Urinoir (robinet de chasse ou sans-eau)</del>	<del>Chacun</del>	<del>1</del>	<del>\$</del>	<del>\$</del>
3.4.5 c)	Division 01 Division 22	Cabinet de toilettes	Chacun	1	\$	\$
3.4.5 d)	Division 01 Division 22	Douche individuelle avec cloisons	Chacun	1	\$	\$
3.4.5 e)	Division 01 Division 22	Évier en acier inoxydable pour le lavage des mains	Chacun	3	\$	\$
3.5.1	Division 01 Division 23 Division 26	<b>3.5 Ventilation de la zone de traitement des ouvrages de dérivation :</b> 02-MAU-01 (15 kW) 2 vitesses (636/1272CFM) avec moteur antidéflagrant	Chacun	1	\$	\$
3.5.2	Division 01 Division 23 Division 26	02-EUH-01 (7,5 kW) avec moteur antidéflagrant	Chacun	1	\$	\$
3.5.3	Division 01 Division 23 Division 26	02-EF-01 2 vitesses (668/1336 CFM) avec moteur antidéflagrant	Chacun	1	\$	\$
4.1	Division 01 Section 22 33 00 Sections 23 05 29, 23 05 53, 23 11 26, 23 51 00,	<b>4. Éléments mécaniques, CVAC et plomberie – Généralités</b> Système de distribution de gaz propane	Montant forfaitaire			\$

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative(QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU)Excluant les taxe(s) applicables
	23 54 16, 23 82 39					
4.2	Division 01	Systèmes de protection contre l'incendie, extincteur à main	Chacun	10	\$	\$
5.1	Division 01 Division 22	<b>5. Éléments mécaniques du traitement</b> Système d'eau potable, y compris : – Enlèvement des tuyaux et robinets d'eau potable existants – Fourniture et installation de tuyaux d'eau de service – Fourniture et installation de tuyaux et de robinets pour la conduite de surnageant et de filtration – Fourniture et installation d'une nouvelle conduite d'eau potable	Montant forfaitaire			\$
5.2	Division 01 Division 44	Dégrilleur et compacteur-laveur, y compris : – Fourniture et installation d'un dégrilleur et d'un compacteur-laveur neufs – Enlèvement et élimination du dégrilleur existant	Montant forfaitaire			\$
6.1	Division 01 Division 40	<b>6. Instrumentation et commandes</b> Fourniture et installation d'instrumentation et de commandes, y compris : – Détection de gaz – LIE – Détection de gaz – H2S – Stroboscope/klaxon de détection des gaz – Commande de détection de gaz – Transmetteur et indicateur de niveau ou de pression – Transmetteur et indicateur de débit – Mise en service – Dessins d'après exécution – Tous les câbles et divers matériaux – Suppose l'utilisation des chemins de câbles existants	Montant forfaitaire			\$
6.2	Division 01 Section 25 90 01	Intégration des contrôleurs programmables	Montant forfaitaire			\$

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative(QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU)Excluant les taxe(s) applicables
	Sections 40 63 43, 40 63 44, 40 64 00					
7.1	Division 01 Sections 26 50 00, 26 57 01	<b>7. Éclairage et électricité</b> Mises à niveau de l'éclairage extérieur	Montant forfaitaire			\$
7.2	Division 01 Division 26	Mises à niveau des dispositifs électriques et de l'éclairage intérieur, – Installation électrique pour les équipements mécaniques – Distribution électrique – transmetteurs, panneaux de distribution et disjoncteurs à boîtier moulé – Plateau d'échelle – avec supports et crochets – Chemins de conduits pour les instruments et commandes	Montant forfaitaire			\$
<b>Total partiel – Section C</b>						\$
<b>D. Ventilateur / Pompe / Bâtiment des répartiteurs / Alun</b>						
1.1	Division 01 Section 05 12 23 Division 07	<b>1. Éléments structuraux</b> Renforcement de la structure existante du toit et des colonnes de soutien, y compris : – Trois cadres rigides au total, y compris – Ajout de tiges de renforcement à la semelle supérieure de la poutre de toiture – Ajout de plaques de renforcement à la semelle inférieure de la poutre de toiture (largeur de 125 mm) – Ajout de plaques de renforcement pour soutenir les colonnes (des deux côtés) (largeur de 320 mm) – Panne de toit supplémentaires (dimensionnées pour correspondre aux pannes existantes) – Points d'ancrage des dispositifs antichute du toit	Montant forfaitaire			\$

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative(QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables
1.2	Division 01 Section 05 12 23 Sections 08 11 13, 08 51 13	Structure pour les auvents au-dessus des ouvertures dans les murs, y compris : – Structure de soutien pour les nouveaux auvents au-dessus des portes – Structure de soutien des persiennes et des linteaux	Montant forfaitaire			\$
1.3	Division 01 Section 03 30 00	Réparation de fissures dans le béton le cas échéant, y compris : – Plancher de la salle des pompes – Canaux de la salle des répartiteurs	Mètre linéaire	50	\$	\$
2.1	Division 01 Section 05 12 23 Division 07	<b>2. Éléments architecturaux</b> Remplacement de la toiture, y compris : – Démolition et retrait de la membrane existante	Montant forfaitaire			\$
2.2	Division 08	Installation de nouvelles portes étanches et de ferrures à ressort dans le couloir.	Chacun	2	\$	\$
2.3	Division 01 Section 02 12 23 Division 07 Division 08 Section 09 90 00, 09 91 10, 09 91 13	Extérieur du bâtiment, y compris : – Enlèvement du surplomb des côtés est et ouest et réparation du revêtement – Auvents au-dessus des persiennes – Persiennes et linteaux – Réfection, mise à niveau du matériel et remplacement des coupe-froid – Salle des soufflantes – revêtement pour sceller les prises abandonnées – Réfection des bandeaux restants et pose d'une nouvelle couche de peinture – Repeindre les murs de façade restants	Montant forfaitaire			\$
3.1.1	Division 01 Division 23	<b>3. Éléments mécaniques, CVAC</b> <b>3.1 Unité d'alimentation en air au gaz / Équipement de ventilateur d'alimentation</b> 04-MAU-02 (150 MBH)	Chacun	1	\$	\$



Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative(QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU)Excluant les taxe(s) applicables
3.2.1	Division 01 Division 23	<b>3.2 Appareils de chauffage au gaz</b> 04-LPUH-5 à 04-LPUH-7 (50 MBH)	Chacun	3	\$	\$
3.3.1	Division 01 Division 23	<b>3.3 Ventilateurs d'extraction, d'alimentation et de plafond</b> 04-EF-3 (1 725 pi3/min)	Chacun	1	\$	\$
3.3.2	Division 01 Division 23	04-EF-4 et 04-EF-5 (280 pi3/min)	Chacun	2	\$	\$
3.3.3	Division 01 Division 23	04-EF-6 (6 360 pi3/min)	Chacun	1	\$	\$
3.3.4	Division 01 Division 23	04-SF-1 (700 pi3/min)	Chacun	1	\$	\$
4.1	Division 01 Division 22 Division 40	<b>4. Dosage de l'alun</b> Salle de dosage de l'alun, y compris : – Canalisation – Drain de sol et tuyau d'évacuation – Réchauffage des conduits – Douche d'urgence et poste d'urgence pour le lavage des yeux – Alarme de commutateur de débit vers les contrôleurs programmables avec programmation et câblage – Réservoir journalier d'alun et plateforme de dosage.	Montant forfaitaire			\$
5.1	Division 01 Division 26 Division 40	<b>5. Instrumentation et commandes</b> Fourniture et installation d'instrumentation et de commandes, y compris : – Actionneurs électriques pour les reniflards de traitement des bioréacteurs – Transmetteur et indicateur de pression – Éléments électriques, instruments et commandes du système d'alun – Intégration du système de commande – Transmetteur et indicateur de débit – Mise en service – Dessins d'après exécution	Montant forfaitaire			\$

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative(QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU)Excluant les taxe(s) applicables
		– Tous les câbles et divers matériaux – Suppose l'utilisation des chemins de câbles existants				
5.2	Division 01 Sections 25 90 01, 40 63 43, 40 63 44, 40 64 00	Intégration des contrôleurs programmables	Montant forfaitaire			\$
6.1	Division 01 Sections 26 50 00, 26 57 01	<b>6. Éclairage et électricité</b> Mises à niveau de l'éclairage extérieur	Montant forfaitaire			\$
6.2	Division 01 Division 26	Mises à niveau des dispositifs électriques et de l'éclairage intérieur, y compris : – Installation électrique pour les équipements mécaniques – Plateau d'échelle – avec supports et crochets	Montant forfaitaire			\$
<b>Total partiel – Section D</b>						\$
<b>E. Bioréacteurs</b>						
1.1.1 a)	Division 01 Section 03 30 00 Wall and Floor slab remediation (Basin 1) Section 09 91 13	<b>1. Éléments structuraux</b> <b>1.1 Réfection des murs et des dalles de plancher (bassin 1)</b> Enlèvement de la surface des murs et des dalles de plancher en béton jusqu'à une profondeur de 20 mm <b>Murs</b>	m <sup>2</sup>	727	\$	\$
1.1.1 b)	Division 01 Section 03 30 00 Wall and Floor slab remediation (Basin 1) Section 09 91 13	<b>Dalle de plancher</b>	m <sup>2</sup>	242	\$	\$
1.1.2 a)	Division 01 Section 03 30 00 Section 09 91 13	Enlèvement de la surface des murs et des dalles de plancher en béton jusqu'à une profondeur de 40 mm <b>Murs</b>	m <sup>2</sup>	210	\$	\$
1.1.2 b)	Division 01 Section 03 30 00 Section 09 91 13	<b>Dalle de plancher</b>	m <sup>2</sup>	70	\$	\$
1.1.3 a)	Division 01 Section 03 30 00	Enlèvement de la surface des murs et des dalles de plancher en béton jusqu'à une profondeur de plus de 40 mm <b>Murs</b>	m <sup>2</sup>	105	\$	\$

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative(QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables
1.1.3 b)	Division 01 Section 03 30 00 Section 09 91 13	Dalle de plancher	m <sup>2</sup>	35	\$	\$
1.1.4	Division 01 Section 03 30 00 Section 09 91 13	Remplacement, renforcement et remise à neuf du béton (gunite)	Montant forfaitaire			\$
1.1.5	Division 01 Section 03 30 00 Section 09 91 13	Imperméabilisation du béton	Montant forfaitaire			\$
1.1.6	Division 01 Section 40	Retrait temporaire du système d'aération et remise en place une fois les dalles installées	Montant forfaitaire			\$
1.2	Division 01 Section 03 20 00, 30 41 00 Section 05 51 00	Remplacement de la toiture (bassin 1), y compris : – Enlèvement et élimination des toits en béton – Enlèvement et élimination des couvercles en tôle gauffrée galvanisée, des échelles d'accès et de la structure de soutien <del>– Nouvelle toiture, toit en aluminium</del> – Nouvelle toiture, panneaux préfabriqués précontraints solides – Installation de couvercles en tôle gauffrée galvanisée, de la structure de soutien et des échelles d'accès	Montant forfaitaire			\$
1.1.1 a)	Division 01 Section 03 30 00 Section 09 91 13	<b>1.3 Réfection des murs et des dalles de plancher (bassin 2)</b> Enlèvement de la surface des murs et des dalles de plancher en béton jusqu'à une profondeur de 20 mm <sup>1</sup> <b>Murs</b>	m <sup>2</sup>	727	\$	\$
1.1.1 b)	Division 01 Section 03 30 00 Section 09 91 13	Dalle de plancher	m <sup>2</sup>	242	\$	\$
1.1.2 a)	Division 01 Section 03 30 00 Section 09 91 13	Enlèvement de la surface des murs et des dalles de plancher en béton jusqu'à une profondeur de 40 mm <b>Murs</b>	m <sup>2</sup>	210	\$	\$

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative(QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU)Excluant les taxe(s) applicables
1.1.2 b)	Division 01 Section 03 30 00 Section 09 91 13	Dalle de plancher	m <sup>2</sup>	70	\$	\$
1.1.3 a)	Division 01 Section 03 30 00 Section 09 91 13	Enlèvement de la surface des murs et des dalles de plancher en béton jusqu'à une profondeur de plus de 40 mm <sup>2</sup> Murs	m <sup>2</sup>	105	\$	\$
1.1.3 b)	Division 01 Section 03 30 00 Section 09 91 13	Dalle de plancher	m <sup>2</sup>	35	\$	\$
1.3.4	Division 01 Section 03 30 00 Section 09 91 13	Élimination du béton démolé et nettoyage	Montant forfaitaire			\$
1.3.4	Division 01 Section 03 30 00 Section 09 91 13	Remplacement, renforcement et remise à neuf du béton des murs (gunite)	Montant forfaitaire			\$
1.3.5	Division 01 Section 03 30 00 Section 09 91 13	Imperméabilisation du béton	Montant forfaitaire			\$
1.3.6	Division 01 Section 40	Retrait temporaire du système d'aération et remise en place une fois les dalles installées	Montant forfaitaire			\$
1.4	Division 01 Section 03 20 00, 30 41 00 Section 05 51 00	Remplacement de la toiture (bassin 2), y compris : – Enlèvement et élimination des toits en béton – Enlèvement et élimination des couvercles en tôle gaufrée galvanisée, des échelles d'accès et de la structure de soutien – Nouvelle toiture, toit en aluminium – Nouvelle toiture, panneaux préfabriqués précontraints solides – Installation de couvercles en tôle gaufrée galvanisée, de la structure de soutien et des échelles d'accès	Montant forfaitaire			\$
1.5	Division 01 Sections 03 20 00, 03 30 00	Réparation des toits d'extrémité coulés sur place (les deux bassins)	Montant forfaitaire			\$

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative(QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU)Excluant les taxe(s) applicables
		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Enlèvement des trappes coulées existantes</li> <li>– Remplacement des trappes d'accès au toit</li> <li>– Réparation des dalles de toit renforcées coulées en place (aux deux extrémités)</li> </ul>				
1.6	Division 01 Section 05 51 00	Fourniture et installation d'échelles d'accès aux principaux points d'entrée, y compris : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Enlèvement et élimination des échelles existantes</li> </ul>	Chacun	10	\$	\$
1.7	Division 01 Section 03 30 0	Réparation de fissures dans le béton	Mètre linéaire	50	\$	\$
2.1	Division 01 Section 05 51 00	<b>2. Éléments architecturaux</b> Garde-corps d'une hauteur de 1 070 mm autour du périmètre des réservoirs	Mètre linéaire	85	\$	\$
3.1	Division 01 Division 40 Section 40 93 01	<b>3. Contrôle du débit d'air de procédé</b> Fourniture et installation de vannes actionnées, y compris : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Tuyauteries d'air et vannes papillon</li> <li>– Enlèvement et élimination des tuyaux existants</li> </ul>	Chacun	6	\$	\$
4.1	Division 01 Division 26	<b>4. Extraction de l'air vicié</b> Conduit d'air vicié au support de tuyaux	Montant forfaitaire			\$
5.1	Division 01 Division 26 Division 40	<b>5. Instrumentation et commandes</b> Fourniture et installation d'instrumentation et de commandes, y compris : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Capteurs d'oxygène dissous, capteurs de potentiel d'oxyréduction, transmetteurs et trousse d'autonettoyage</li> <li>– Capteurs et transmetteurs de MSSL</li> <li>– Capteurs et transmetteurs d'ammoniac</li> <li>– Mise en service</li> <li>– Dessins d'après exécution</li> <li>– Tous les câbles et divers matériaux</li> <li>– Suppose l'utilisation des chemins de câbles existants</li> </ul>	Montant forfaitaire			\$

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative(QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU)Excluant les taxe(s) applicables
		– Intégration du système de commande				
5.2	Division 01 Sections 25 90 01, 40 63 43, 40 63 44, 40 64 00	Intégration des contrôleurs programmables	Montant forfaitaire			\$
6.1	Division 01 Section 03 41 00 Wall and Fences Division 26	<b>6. Éclairage et électricité</b> Fourniture et installation de luminaire de type n° 200 avec poteaux de 30 pi et socle en béton préfabriqué, y compris : – Distribution électrique – panneaux de distribution – Câbles, suspensions et accessoires, y compris les supports pour le câblage et les accessoires pour le câble Teck. – Creusement de tranchées – socles en béton (B&P) – mise des socles de poteaux – Mise en place du socle préfabriqué – remblai et tassement – Démolition – retrait des éléments électriques et chemins existants pour l'enlèvement des panneaux de toit existants – Installation – chemin existant, nouveau système électrique et couvercle de chemin sur les nouveaux panneaux de toit	Chacun	2	\$	\$
<b>Total partiel – Section E</b>						\$
<b>F. Divers</b>						
1	Division 01 Section 26 50 00	Fourniture et installation du système de biofiltre percolateur	Montant forfaitaire			\$
2	Division 01 Section 13 34 23 Division 22 Division 26 Division 40 Division 43	Mises à niveau de l'éclairage extérieur des clarificateurs secondaires	Montant forfaitaire			\$
3	Division 01 Sections 22 05 00, 22 05 15, 22 11 16, 22 42 19 Division 26 Division 40	Fourniture et installation d'un ensemble de plateformes de pompe à eau de service, y compris : – Tableau de commande – Connexion électrique à la plateforme de pompe à eau	Montant forfaitaire			\$

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative(QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU)Excluant les taxe(s) applicables
		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Démolition de la pompe de service existante.</li> <li>– Tuyauterie et nouveaux raccords.</li> <li>– Vannes et débitmètre.</li> </ul>				
4	Division 01 Sections 22 05 00, 22 05 15, 22 11 16, 22 42 19 Division 26 Division 40	Douche d'urgence de la salle de déshydratation des boues, y compris : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Installation de la tuyauterie avec coût du matériel de tuyauterie</li> <li>– Drain de sol et tuyau d'évacuation</li> <li>– Douche d'urgence et poste d'urgence pour le lavage des yeux</li> <li>– Alarme de commutateur de débit vers les contrôleurs programmables avec programmation et câblage</li> <li>– Installation électrique</li> </ul>	Montant forfaitaire			\$
5	Division 01 Section 13 34 23 Division 09 Division 26 Division 40	Salle des produits chimiques – Douche d'urgence de confinement du réservoir d'alun, y compris : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Installation de la tuyauterie avec coût du matériel de tuyauterie</li> <li>– Douche d'urgence et poste d'urgence pour le lavage des yeux</li> <li>– Alarme de commutateur de débit vers les contrôleurs programmables avec programmation et câblage</li> </ul>	Montant forfaitaire			\$
6	Division 01 Section 26 50 00	Fourniture et installation de la plateforme de pompe à l'alun, y compris : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Démolition de la pompe et la tuyauterie à alun existantes</li> <li>– Réparation des ouvertures dans les murs.</li> <li>– Remplacement de la tuyauterie existante du réservoir portatif</li> </ul>	Montant forfaitaire			\$
<b>Total partiel – Section F</b>						\$

Solicitation No. - N° de l'invitation  
5P420-20-0448/A

Amd. No. - N° de la modif.  
007

Autorité contractante  
Rebecca Chen

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
1480

File Name - Nom du dossier  
Remise en état de la station d'épuration des eaux usées de Lake Louise – Parc  
national Banff

---

<b>Total partiel – Section A</b>	\$
<b>Total partiel – Section B</b>	\$
<b>Total partiel – Section C</b>	\$
<b>Total partiel – Section D</b>	\$
<b>Total partiel – Section E</b>	\$
<b>Total partiel – Section F</b>	\$
<b>MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (A+B+C+D+E+F)</b> Excluant les taxes applicable(s)	\$